

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 16 juin 2023 à 19h00

Etaient présents :

Mr ALLOITTEAU Jean-Paul, Mme LUMEN Julie, Mr BONNAMY Patrick, Mr RAYNE Jacques, Mr WEYTSMAN Ludovic, Mme FAURE Stéphanie, Mr VITRAC Robert, Mme BONNAMY Aline. (Soit 8 conseillers présents)

Absents excusés :

Mme MALEYRAN Danièle, Mr PUECH Jean-Louis, Mr NOUVET Jean-Michel, Mr RENOU Jean

Absents non excusés :

Mme MOINE Aude

Avaient donné pouvoir :

Mme MALEYRAN Danièle à Mme BONNAMY Aline

Mr PUECH Jean-Louis à Mr RAYNE Jacques

Mr NOUVET Jean-Michel à Mr VITRAC Robert

Mr RENOU Jean à Mr ALLOITTEAU Jean-Paul

.....
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

	Approbation du Procès-verbal du mardi 11 avril 2023
1	Achat et installation de films de protection solaire pour le vitrage de l'école
2	Fin du contrat CAE au 31 mai 2023 et signature d'un contrat CDD du 1er juin au 31 juillet 2023
3	Création d'un poste d'agent technique aux services techniques de la commune au 1er août 2023
4	Contrat de maintenance DARLAVOIX pour l'entretien des feux tricolores
5	Lancement d'une consultation d'architecte pour une mission de maîtrise d'œuvre
	Questions diverses

Monsieur le Maire, Président de séance ouvre cette dernière à 19h12.

Monsieur FAURE Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 11 Avril 2023 et soumet celui-ci à l'approbation du conseil municipal.

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit.

Délibération n°1 : Achat et installation de films de protection solaire pour le vitrage de l'école.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place sur les vitrages de l'école des films de protection solaire pour réduire la température dans les salles de classes par forte chaleur.

Plusieurs devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées et une seule offre nous a été adressée pour un montant HT 3405 €, soit un montant total TTC 4 086€.

Monsieur BONNAMY Patrick demande si la mairie est concernée par ces travaux.
Monsieur le Maire lui répond qu'un devis sera demandé lorsque les finances le permettront.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le devis et à mandater l'entreprise pour effectuer les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité de ses membres.

Délibération n°2 : Fin de contrat CAE au 31 mai 2023 et signature d'un contrat CDD du 1^{er} juin au 31 juillet 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat CAE (Contrat d'accompagnement à l'emploi) de M. Guewen DO ROSARIO MESQUITO est arrivé à échéance au 31 mai 2023.

Avant sa nomination en tant que fonctionnaire stagiaire au 1^{er} août 2023 et pour assurer la continuité du service, il est nécessaire d'établir un contrat CDD pour une période de deux mois, soit du 1^{er} juin au 31 juillet 2023.

Ce contrat sera assorti d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Son grade sera celui d'agent technique et sa rémunération sera établie sur la base de l'indice majoré 361 pour la durée du CDD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité de ses membres.

Délibération n°3 : Création d'un poste d'agent technique aux services techniques de la commune au 1^{er} août 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M. Guewen DO ROSARIO MESQUITO suite à son contrat CAE de 18 mois aux services techniques de la commune, a donné entière satisfaction et s'est réellement impliqué dans ses diverses missions.

De plus il a été volontaire pour suivre diverses formations pour acquérir plus de compétences.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de créer un poste au grade d'agent technique en qualité de stagiaire à compter du 1^{er} août 2023, assorti d'une quotité du temps de travail de 35 heures hebdomadaire.

Le tableau des effectifs de la commune sera modifié en ce sens et notifié au Centre de Gestion de la Dordogne dès la réception en mairie de l'arrêté de la nouvelle situation de l'agent.

Les crédits nécessaires ont été prévus et inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité de ses membres.

Délibération n°4 : Contrat de maintenance avec société DARLAVOIX pour l'entretien des feux tricolores.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le contrat de maintenance avec la société DARLAVOIX pour l'entretien des feux tricolores est arrivé à échéance au 31 décembre 2022.

Il convient de le renouveler pour 3 ans de plus, soit jusqu'en 2025 pour un montant annuel de 1338 €TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et à mandater cette dépense prévue au budget communal 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité de ses membres.

Délibération n°5: Lancement d'une consultation d'architecte pour une mission d'une maîtrise d'œuvre pour la réfection du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre de la réfection du restaurant scolaire des huisseries et du sol, il convient de lancer une consultation d'architecte pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre, d'élaboration du marché public de travaux ainsi que la conduite et la réception des travaux.

Un cahier des charges reprenant l'ensemble des missions attendues sera réalisé afin de procéder à cette consultation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le principe de cette consultation et d'autoriser Monsieur le Maire à négocier les offres réceptionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité de ses membres.

La séance a été clôturée à 19h27.

Procès-verbal établi à Couze et Saint Front, le 22 juin 2023

Le Maire
Jean-Paul ALLOITTEAU



Le secrétaire de séance
Stéphanie FAURE

